

Conditions générales d'achat de la société Carl Eichhorn KG

1	Champ d'application		d'une durée équivalente à celle du retard.
1.1	Les conditions générales d'achat (CGA) suivantes s'appliquent exclusivement à l'ensemble des relations commerciales avec le fournisseur. Elles s'appliquent également à toutes les commandes futures, même si elles n'y sont plus mentionnées expressément. Les conditions du fournisseur qui sont contraires aux présentes CGA ou qui s'en écartent, notamment ses conditions de livraison, ne sont pas acceptées, sauf si Carl Eichhorn KG a expressément donné son accord quant à leur validité. Les CGA de Carl Eichhorn KG s'appliquent même si la société accepte des livraisons du fournisseur tout en ayant connaissance de conditions de ce dernier qui sont contraires ou divergent des présentes CGA.	7.4	Le fournisseur n'est autorisé à céder à des tiers des créances qu'il détient à l'encontre de Carl Eichhorn KG qu'avec l'accord écrit de cette dernière.
		8	Garantie pour défauts ; droits de recours
1.2	Les CGA de Carl Eichhorn KG s'appliquent exclusivement aux entrepreneurs, aux personnes morales de droit public et aux fonds spéciaux de droit public.	8.1	L'obligation de Carl Eichhorn KG de vérifier la marchandise et la quantité livrée ne prend effet, même si la marchandise est déjà en sa possession ou lui a déjà été transférée en propriété, ou si elle a déjà été remise à notre transporteur, transitaire ou à tout autre mandataire, qu'à partir du moment où la marchandise est arrivée au lieu de réception (cf. point 4.3). Les réclamations pour défauts sont considérées comme formulées dans les délais si elles sont adressées dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la constatation du défaut par Carl Eichhorn KG ou, en cas de livraison directe convenue à l'acheteur de Carl Eichhorn KG, immédiatement après que l'acheteur en a informé Carl Eichhorn KG dans les délais. L'acheteur de Carl Eichhorn KG est également en droit de formuler une réclamation directement auprès du fournisseur. Le paiement du montant de la facture ne vaut pas renonciation au droit de rétraction.
2	Commande	8.2	Carl Eichhorn KG s'acquittera de son obligation de contrôle en procédant à des inspections aléatoires sur les marchandises livrées. La nature et l'étendue de ces échantillons dépendent du type de marchandises livrées.
2.1	Les commandes sont passées par écrit par Carl Eichhorn KG. Les commandes passées oralement ou par téléphone par des personnes non habilitées à représenter la société ne lient Carl Eichhorn KG que si celle-ci les a confirmées par écrit par la suite, y compris par courrier électronique ou par télécopie.	8.3	S'il s'avère que les livraisons présentaient des défauts au moment du transfert du risque ou si la quantité livrée était insuffisante, le fournisseur assure dans un premier temps la garantie pour les défauts de la marchandise, au choix de Carl Eichhorn KG, soit par réparation, soit par remplacement (ce que l'on appelle l'exécution ultérieure).
2.2	Le fournisseur doit confirmer par écrit à Carl Eichhorn KG l'acceptation des commandes de cette dernière dans un délai de 8 jours à compter de la date de la commande. Dans le cas contraire, Carl Eichhorn KG est en droit d'annuler la commande.	8.4	Si la marchandise livrée présente un défaut qui n'est pas mineur ou si la quantité livrée est insuffisante, Carl Eichhorn KG peut résilier le contrat d'achat à condition d'avoir préalablement fixé au fournisseur un délai raisonnable pour l'exécution ultérieure. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai dans les cas suivants :
2.3	La quantité de marchandises à livrer indiquée dans la lettre de commande est ferme. Les quantités excédentaires éventuelles ne seront pas remboursées, même si elles sont dues à des contraintes techniques de production.	(a)	si le fournisseur refuse sérieusement et définitivement l'exécution ultérieure,
3	Propriété des documents ; confidentialité	(b)	si, pour des raisons particulières (notamment en cas de livraisons juste à temps), une résiliation immédiate (partielle) semble justifiée,
3.1	Dans le cas où Carl Eichhorn KG remettrait des documents au fournisseur dans le cadre de l'établissement d'une offre, elle se réserve expressément la propriété de ces documents. Les documents doivent être restitués sans délai et sans qu'il soit nécessaire de le demander, soit une fois la commande exécutée, soit dans le cas où celle-ci ne serait pas exécutée.	(c)	s'il apparaît clairement que l'exécution ultérieure ne sera pas effectuée dans un délai raisonnable,
3.2	Le fournisseur s'engage à traiter de manière strictement confidentielle toutes les opérations commerciales et informations dont il a eu connaissance à partir des documents qui lui ont été remis par Carl Eichhorn KG ou dans le cadre de l'exécution de la commande, et ce même après la fin de la commande, y compris si celle-ci n'est pas exécutée.	(d)	si l'exécution ultérieure est impossible,
3.3	Le fournisseur doit veiller à ce que les collaborateurs chargés de l'exécution de la commande ou les tiers auxquels il fait appel respectent l'obligation de confidentialité susmentionnée.	(f)	si l'on ne peut raisonnablement exiger de Carl Eichhorn KG qu'elle procède à la réparation.
4	Dates ; délais de livraison ; transfert des risques ; lieu d'exécution ; retard de livraison	8.5	Au lieu de résilier le contrat, Carl Eichhorn KG peut réduire le prix d'achat en cas de tout type de défaut, à condition qu'un délai d'exécution ultérieure ait été fixé sans succès ou qu'il ait été superflu (cf. point 8.4).
4.1	Les dates et délais de livraison convenus sont contraignants. Les délais de livraison courent à compter de la date de la commande. Les marchandises commandées doivent être livrées à l'adresse indiquée par Carl Eichhorn KG dans les délais de livraison ou au plus tard à la date de livraison. Le fournisseur de Carl Eichhorn KG doit immédiatement signaler tout retard de livraison susceptible de se produire.	8.6	Outre la résiliation du contrat ou la réduction du prix, Carl Eichhorn KG est en droit d'exiger des dommages-intérêts ou le remboursement de ses frais, à condition qu'un délai d'exécution ultérieure ait été fixé sans succès ou qu'il ait été superflu (cf. point 8.4). Le fournisseur de Carl Eichhorn KG est tenu de réparer les dommages causés à des biens juridiques autres que la marchandise livrée, indépendamment de l'exécution ultérieure. Les droits susmentionnés ne s'appliquent pas s'il est prouvé que le fournisseur n'est pas responsable du défaut.
4.2	Avant l'expiration du délai de livraison convenu, Carl Eichhorn KG n'est pas tenue de réceptionner la marchandise commandée, notamment en ce qui concerne les livraisons partielles.	8.7	Carl Eichhorn KG peut faire valoir les droits à la garantie pour défauts mentionnés au point 8.6, indépendamment de la responsabilité du fournisseur, si et dans la mesure où celui-ci a garanti une caractéristique de la marchandise vendue. Une telle prise en charge de la garantie s'applique notamment lorsque Carl Eichhorn KG, dans le cadre de sa commande, désigne expressément certaines spécifications de la marchandise commandée comme spécifications de garantie et que le fournisseur confirme la commande.
4.3	La livraison doit être effectuée par le fournisseur, à ses frais et à ses risques, au lieu de réception indiqué, qui constitue le lieu d'exécution. S'il est convenu, dans un cas particulier, que les frais de livraison doivent être pris en charge à titre exceptionnel par Carl Eichhorn KG, le fournisseur doit choisir le mode de transport prescrit par Carl Eichhorn KG, ou, à défaut, le mode de transport et de livraison le plus avantageux pour Carl Eichhorn KG. L'emballage est compris dans le prix. Si, dans certains cas particuliers, il en a été convenu autrement, l'emballage sera facturé au prix coûtant. Le fournisseur doit utiliser l'emballage prescrit par Carl Eichhorn KG et veiller à ce que celui-ci protège la marchandise contre tout dommage.	8.8	Le délai de garantie pour les droits susmentionnés est de deux ans. Cette disposition ne s'applique pas si le fournisseur a dissimulé le défaut de manière dolosive.
4.4	Le risque n'est transféré à Carl Eichhorn KG qu'au moment de la remise au lieu de réception (cf. point 4.3).	8.9	Par ailleurs, Carl Eichhorn KG bénéficie sans restriction des droits de garantie prévus par la loi en matière de défauts.
4.5	Si le fournisseur ne remplit pas son obligation de prestation dans le délai de livraison ou à la date de livraison convenue et s'il est responsable de ce retard, il est alors en situation de retard sans qu'un rappel soit nécessaire.	8.10	Si un acheteur a résilié le contrat conclu avec Carl Eichhorn KG ou a réduit le prix d'achat en raison d'un défaut de la marchandise, Carl Eichhorn KG peut exercer un recours contre son fournisseur conformément à l'article 478 du Code civil allemand (BGB). Le fournisseur est tenu de rembourser à Carl Eichhorn KG les frais que celle-ci doit supporter vis-à-vis de son acheteur si le défaut invoqué par ce dernier existait déjà au moment du transfert du risque à Carl Eichhorn KG. Le délai légal s'applique à la prescription des droits de recours.
4.6	En cas de retard, Carl Eichhorn KG est en droit d'exiger une indemnité forfaitaire de retard s'élevant à 0,5 % de la valeur nette de la commande pour chaque jour ouvrable de retard, dans la limite de 10 % de cette même valeur. Le fournisseur est en droit de prouver que le retard n'a causé aucun préjudice à Carl Eichhorn KG ou un préjudice nettement moindre. Carl Eichhorn KG est en droit de prouver que le préjudice subi est plus important.	9	Responsabilité du fabricant
4.7	Si Carl Eichhorn KG accorde au fournisseur un délai supplémentaire raisonnable pour l'exécution de la prestation et que ce délai expire sans résultat, Carl Eichhorn KG est en droit, conformément aux dispositions légales, d'exiger des dommages-intérêts en lieu et place de la prestation ou le remboursement des dépenses engagées en vain, ainsi que de résilier le contrat.	10	Droits de propriété intellectuelle
5	Documentation	10.1	Le fournisseur garantit à Carl Eichhorn KG que sa livraison et l'utilisation de celle-ci par Carl Eichhorn KG ne portent atteinte à aucun brevet ni à aucun autre droit de propriété intellectuelle de tiers. Si un tiers fait valoir à l'encontre de Carl Eichhorn KG ou de ses acheteurs des droits découlant d'une violation de ces droits de propriété intellectuelle, le fournisseur est tenu de nous indemniser, nous ou nos acheteurs. Cette disposition ne s'applique pas dans la mesure où le fournisseur a fabriqué la marchandise livrée conformément aux dessins, modèles ou autres descriptions ou instructions similaires fournis par Carl Eichhorn KG et où le fournisseur n'a pas connaissance, ni ne peut avoir connaissance, dans le cadre des produits qu'il a fabriqués, du fait que cela porte atteinte à des droits de propriété intellectuelle.
5.1	Les bons de livraison et les bordereaux d'expédition doivent être joints en double exemplaire à chaque envoi. Ces documents doivent contenir les informations suivantes :	10.2	L'obligation d'indemnisation du fournisseur mentionnée ci-dessus couvre tous les frais que Carl Eichhorn KG est amenée à engager en raison d'une réclamation formulée par un tiers ou en rapport avec celle-ci.
(a)	Numéro de commande	11	Droit applicable ; juridiction compétente ; dispositions diverses
(b)	Quantité et unité de mesure (nombre d'unités et m³)	11.1	Le droit applicable est celui de la République fédérale d'Allemagne ; les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises sont exclues.
(c)	Poids brut, poids net et, le cas échéant, poids de calcul	11.2	Il est convenu que Jülich sera le lieu de juridiction exclusif pour tout litige découlant de la relation commerciale.
(d)	Désignation de l'article et référence de l'article	11.3	Toute modification ou tout ajout aux présentes conditions générales d'achat doit être formulé par écrit pour être valable. Cela vaut également pour la suppression de cette exigence de la forme écrite elle-même.
5.2	La facturation doit être effectuée séparément et mentionner le numéro de commande, à l'adresse de facturation indiquée.	11.4	Si certaines dispositions des présentes conditions générales d'achat devaient être ou devenir nulles, ou si celles-ci comportaient des lacunes, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Il convient de remplacer les dispositions invalides par des dispositions qui se rapprochent le plus possible de l'esprit et de l'objectif des dispositions invalides. En cas de lacunes, il convient d'adopter la disposition qui correspond à ce qui aurait été convenu, compte tenu de l'esprit et de l'objet du contrat, si la question avait été envisagée dès le départ.
6	Force majeure		
	Les cas de force majeure dispensent Carl Eichhorn KG de l'obligation d'accepter la livraison dans les délais impartis, tant que ces circonstances persistent. Sont assimilées à un cas de force majeure toutes les circonstances dont Carl Eichhorn KG n'est pas responsable et qui rendent l'exécution du contrat impossible ou la compliquent de manière déraisonnable.		
7	Prix ; conditions de paiement		
7.1	Les prix convenus sont des prix fixes.		
7.2	Le règlement de la facture doit être effectué dans les 20 jours suivant l'émission de celle-ci avec une remise de 3 %, dans les 45 jours avec une remise de 2 % ou dans les 60 jours sans remise.		
7.3	Toutes les confirmations de commande, tous les documents de livraison et toutes les factures doivent mentionner le numéro de commande, la référence de l'article, la quantité livrée et l'adresse de livraison de Carl Eichhorn KG. Si une ou plusieurs de ces informations font défaut ou sont erronées et que cela entraîne un retard dans le traitement par Carl Eichhorn KG dans le cadre des relations commerciales habituelles, les délais de paiement mentionnés au point 7.2 sont prolongés		
			Mise à jour : juin 2014